



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 20 SEPTEMBRE 2018 À 17^h30**

**FDSE Limoges - Salle 304B
5, rue Félix Éboué 87031 LIMOGES CEDEX**

Étaient présents : M. Quentin RICORDEL, M. Aurélien FADERNE, M^{me} Anaïs VANEL, M. Charles DESFARGES, M^{me} Alice OSORIO DE OLIVIERA, M^{me} Camille DOLMAIRE, M. Omar CHERRAT et M. Rémi DELMAS.

Ont été excusés pour leur absence : M^{me} Nelly BRENDA ASSAMOI-HAUMOND, M. Romain VILLENEUVE et M. Thomas BESSE.

M. Thomas BESSE est représenté par M^{me} Camille DOLMAIRE.

Le Président Quentin RICORDEL a ouvert la séance et a remercié les membres de leur présence.

À l'ordre du jour, devaient être évoqués :

- La campagne de renouvellement des adhésions au réseau ;
- L'avancée du projet P.P.P. "Enseignant-chercheur" ;
- La publication des actes des précédents colloques ;
- Le projet de revue en ligne ;
- Le plan du prochain colloque ;
- Les questions diverses.

QUANT À LA CAMPAGNE DE RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS AU RÉSEAU

La campagne de renouvellement des adhésions sera lancée au mois d'octobre. Il a d'ailleurs été indiqué que les membres du Bureau procéderaient à la présentation de l'association aux Masters II début octobre. Le Bureau a rappelé que, conformément aux nouveaux statuts, il existe désormais trois types d'adhésion :

- L'adhésion avec versement d'une cotisation de 10€ qui permet d'avoir la qualité de membre adhérent,
- L'adhésion avec versement d'une cotisation de 50 € qui permet d'avoir la qualité de membre bienfaiteur,
- L'adhésion sans cotisation qui permet d'avoir la qualité de membre observateur.

Le Bureau a proposé aux membres du Conseil d'administration de modifier le montant des cotisations, en sorte de faire passer celle de membre adhérent de 10 à 15€ et celle de membre bienfaiteur de 50 à 35€.

Les discussions se sont principalement centrées sur le montant de la cotisation des membres adhérents ; certains membres du Conseil d'administration ont évoqué leur crainte de faire de cette augmentation du montant de la cotisation un frein à l'adhésion.

A la suite des débats, le Président RICORDEL a fait procéder au vote :

- Quant à la cotisation du **membre bienfaiteur**, il fut décidé à l'unanimité que celle-ci pourrait être d'un **montant égal ou supérieur à 35 €**.
- Quant à la cotisation du **membre adhérent**, cinq voix ont voté contre l'augmentation, quatre voix pour. La cotisation du membre adhérent **demeure donc de 10 €**.

QUANT À L'AVANCÉE DU PROJET P.P.P. "ENSEIGNANT-CHERCHEUR" :

La présentation du projet aux étudiants de L2 Droit de Limoges a eu lieu le mardi 11 septembre. Les étudiants ont manifesté un certain intérêt et une curiosité pour ce nouveau P.P.P. Ils ont jusqu'au 5 octobre pour s'inscrire.

Le vendredi 21 septembre se déroulera la même présentation à la destination des étudiants de L2 Droit de Brive.

QUANT À LA PUBLICATION DES ACTES DES PRÉCÉDENTS COLLOQUES :

Le Bureau a informé que les actes du colloque sur la *Fraternité* sont publiés. Un exemplaire de l'ouvrage a été adressé à chaque intervenant.

Pour ce qui concerne la publication des actes du colloque *Pornographie et Droit*, des communications et le rapport de synthèse manquent et empêchent l'avancée du processus de publication. La publication prévisionnelle est espérée pour juin/juillet 2019.

QUANT AU PROJET DE REVUE EN LIGNE :

Le projet de revue en ligne défendu par le Bureau a pris une nouvelle ampleur à la suite d'un entretien avec M^{me} Emilie Chevalier, Maître de conférences à Limoges. Aussi, le Bureau a souhaité présenter au Conseil d'administration plus amplement la teneur du projet et en définir les grandes lignes.

L'objectif du R.E.R.D.H., par la revue en ligne, est de valoriser la recherche des membres du réseau, d'assurer la visibilité des événements scientifiques qu'il organise et, plus largement, d'assurer la visibilité scientifique de l'association.

M^{me} Emilie CHEVALIER, intéressée par ce projet, a fait part de son souhait de mettre en place un partenariat avec le réseau pour la création de cette revue en ligne. Notamment, l'objectif serait d'associer à long terme les étudiants de Master II Recherche pour leur faire acquérir des capacités dans ce domaine. Ceci s'inscrirait dans le développement de nouvelles "méthodes pédagogiques innovantes" et permettrait de soutenir le R.E.R.D.H. dans la gestion de la revue (appel à communications, réception des articles, relecture (fautes de frappe, *etc*), mise en forme).

En outre, M^{me} CHEVALIER a témoigné de son soutien dans l'élaboration de cette revue en sa qualité de maître de conférences.

Les membres du Bureau ont donc témoigné de leur avis favorable à l'élaboration d'un partenariat avec la FDSE pour mener à bien ce projet. Cet avis fut dans une majorité partagée par l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

Pour l'heure, il a été convenu que le premier numéro de la Revue serait un numéro "pilote" en vue d'évaluer si le projet est viable et soutenable. A ce propos, et en dépit des perturbations occasionnées par l'attaque imprévue d'un frelon, les grandes lignes directrices suivantes ont été dégagées par les membres du Conseil d'administration :

→ Structure :

Le R.E.R.D.H. a pour tradition d'envisager des thèmes "originaux" (par exemple : Âge et droits fondamentaux ; Le temps ; *etc*). Aussi, chaque numéro traitera d'une thématique singulière sous la forme d'un dossier. De cette façon, le réseau garde sa "signature". Chaque numéro fera l'objet d'un édito du R.E.R.D.H..

Pour le reste, la revue sera alimentée de différentes rubriques : chroniques, actualités, tribunes libres, droits de suite, le point de vue de l'étudiant...).

→ Rythme :

L'objectif est de lancer l'élaboration du premier numéro en janvier 2019.

Par la suite, une publication tous les six mois est envisagée.

→ **Crédibilité et visibilité scientifique :**

Pour assurer le rayonnement scientifique de la revue, il est prévu d'instaurer un comité scientifique. La fonction de ce comité sera de sélectionner les articles d'une qualité suffisante pour intégrer la revue. Notamment, les membres du Conseil d'administration accordent une forte importance à la présence de maîtres de conférences ou/et de professeurs agrégés dans ce comité, aux côtés des doctorants.

Par ailleurs, la revue ne sera pas réservée aux doctorants. Elle aura vocation à accueillir les contributions de tous les chercheurs touchés par la thématique déterminée ou par un point en lien avec les Droits de l'Homme.

→ **Organisation :**

Outre la mise en place d'un comité scientifique (ou comité de lecture), composé *a minima* de deux enseignants et d'un doctorant, les membres du Conseil d'administration ont souligné l'importance de mettre en place un "comité de gestion" destiné à gérer tous les aspects logistiques, communicatifs, matériels de la revue.

Il a été décidé que les membres du Conseil d'administration constitueraient le "comité de gestion". Ils seront notamment en charge, chacun pour leur part et dans l'attente d'une collaboration avec les Masters II, de :

- La rédaction des appels à communications ;
- La réception et de la première sélection des articles soumis au comité scientifique (afin d'éviter les risques de "hors thème" manifeste) ;
- La relecture des articles (fautes de frappe, notes de bas de page, *etc*) et la mise en forme/page des articles ;
- La rédaction de l'édito ;
- Les aspects relatifs à la communication autour du numéro.

La liste précipitée n'est pas exhaustive, en sorte que les points relatifs à la gestion de la revue non évoqués demeurent de la compétence du Conseil d'administration.

QUANT AU PLAN DU PROCHAIN COLLOQUE :

Le Bureau a rappelé que, lors de la dernière assemblée générale, le thème "Sensibilité et droit" avait été retenu.

Les premiers temps du débat ont porté sur le titre du colloque. Jusqu'à présent, celui-ci était "Le juriste est-il sensible ?". Certains membres ont émis des réticences sur la pertinence de ce titre et sur sa juste compréhension par la communauté scientifique. Après en avoir discuté, un nouveau titre provisoire a été déterminé : "***Dura lex, sed lex...?***"

Les seconds temps du débat ont porté sur le contenu du colloque proposé par le Bureau. Un nouveau plan a été élaboré par le Bureau. L'approche thèse/antithèse (fondée sur l'opposabilité présumée de la sensibilité et du droit d'une part, et sur la complémentarité

effective de la sensibilité et du droit d'autre part) fut abandonnée au profit d'une approche plus thématique. Notamment, cette nouvelle approche s'articule autour de deux axes : la distinction entre l'application et la création du droit d'un côté, et la personne concernée par la sensibilité d'un autre côté (victime, accusé, législateur, juge, *etc*).

Le plan proposé par le Bureau était le suivant :

I/ La sensibilité dans l'application du droit

A- La sensibilité du droit

B- La sensibilité du juge (fonction juridictionnelle)

II/ La sensibilité dans la création du droit

A- La sensibilité du créateur

B- La sensibilité du récepteur/du tiers

Le Bureau a justifié l'enchaînement du plan proposé. Notamment, la création du droit apparaît dans la seconde partie des développements eu égard à l'approche prospective qui compte être abordée.

De longs débats ont porté sur l'intitulé des titres. Le Bureau a reconnu que ces derniers n'étaient que provisoires et qu'ils méritaient un toilettage. Des membres du Conseil d'administration ont proposé de se détacher du plan en deux parties et deux sous-parties en vue d'assurer la logique de celui-ci. D'autres ont évoqué leur réticence quant au contenu de certaines parties, notamment le II- B-.

Tous les membres du Conseil d'administration ont souligné que le thème choisi était large et que le projet de colloque était audacieux.

Il a été décidé que les discussions sur le plan du colloque se prolongeraient lors de l'Assemblée générale du 21 septembre 2018.

Le Bureau a évoqué le souhait, pour assurer la communication rapide autour de l'évènement, de faire un *teaser* sur le colloque.

QUANT AUX QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question diverse n'a été émise.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de question supplémentaire, le Président Quentin RICORDEL a remercié les membres du Conseil d'administration du R.E.R.D.H. pour leur participation et a levé la séance.

- Déterminer les actes : tous
 - Rédaction appel à contributions : Quentin Rémi (co-pilote)
 - Relecture : Anaïs - Alice
 - Mise en forme Plaquette : détermination des articles sous les thèmes : Anaïs - Alice
 - Rédaction édito par un membre du réseau (signature RERDH)
 - Communication : Camille